

COMPTE-RENDU

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2020

L'an deux mille vingt et le premier octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de GALAN, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Martine LABAT (Maire).

Présents : LABAT Martine, RIVAL Evelyne, LAGLEYZE Anne-Marie, HOLUBOWICZ Serge, BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, LAPEYRE Laurent, DESGARDIN Claire, MAMER Françoise, GALFRE Stéphane, CAZABAT Jérôme, SOYER William, MORLAIS Jean-Claude, HEBRARD Karine.

Absente excusée : BASTIN Dona

Procuration : BASTIN Dona à MORLAIS Jean-Claude

Secrétaire de séance : Madame RIVAL Evelyne

1 Le personnel

A – Compte épargne temps

Par délibération en date du 2 août 2018, la précédente municipalité avait décidé d'instaurer le compte épargne temps. Or, il n'avait pas été validé par le Centre de Gestion. Pour régularisation, le Comité Technique du Centre de Gestion a été saisi et une nouvelle délibération est à prendre à effet du 1^{er} octobre 2020, celle-ci se substituant à la précédente.

Vote à l'unanimité.

B - Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un adjoint technique

L'agent affecté à l'entretien de l'école a demandé de diminuer son temps de travail (suppression de l'entretien des autres bâtiments communaux) à compter du 1^{er} septembre 2020.

Suite à la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion et à l'avis de principe émis le 17 août avant présentation en séance du 16 septembre, accord pour diminution de la quotité de travail de 18 H à 13,5 H.

Il y a lieu de délibérer pour suppression du poste d'origine et création du nouveau poste car diminution au-delà de 10% de la durée initiale de l'emploi.

Avis favorable après saisine du Comité Technique. Vote à l'unanimité.

C- Avancements de grade

Proposition d'avancements de grades. Un agent technique (ancienneté 25 ans en qualité d'adjoint technique) et un agent administratif (ancienneté 29 ans en qualité d'adjoint administratif) sont concernés. Le Comité Technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable le 16 septembre 2020 pour les ratios d'avancement de grade pour promotions adjoint technique principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Vote à l'unanimité taux de promotion 100%.

2-Prise en charge des frais de fonctionnement de l'école de Capvern pour un enfant domicilié à Galan et scolarisé à Capvern.

Il s'agit d'une prise en charge exceptionnelle par la commune de Galan. En effet, comme nous avons une école avec garderie et restaurant scolaire, nous ne participons pas aux frais de fonctionnement des autres écoles. Coût pour l'année 2019/2020 : 881,72€

Vote à l'unanimité.

3) Virement de crédit

- FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

La commune perçoit une somme qu'elle doit reverser. Mais il faut régulariser cette écriture.

Dépenses de fonctionnement : Art 739221 + 42696
Art 6411 - 42696

Vote à l'unanimité.

-Tracteur-tondeuse : un tracteur tondeuse a été acheté et l'entreprise qui l'a vendu a repris l'ancien matériel. Il a fallu faire un jeu d'écriture avec virement de crédit pour l'achat et la reprise.

Pour la reprise, il faut constater par opérations d'ordre, la sortie du bien de l'actif et la moins-value réalisée lors de cette opération.

Sortie de l'actif du tracteur tondeuse

Dépense de fonctionnement Art 675/042 + 4100
Art 60612 - 4100

Constatation de la moins-value du tracteur tondeuse

Dépense d'investissement Art 192/040 + 3410
Art 2312 - 3410

Vote à l'unanimité.

4) Subventions aux associations.

Montant total alloué : 8 000 €

ADMR	200	AICCG	800	ANCIENS COMBATTANTS	200
PARENTS D'ÉLÈVES	200	LES ORMEAUX	200	ECOLE DE MUSIQUE	1200
GALAN GYM LOISIRS	200	TENNIS CLUB	400	GALAN VELO MOTO	200
CHŒURS GALAN	200	USC	1100	FOYER RURAL	3000
VETERANS	100				

A noter que la commune s'était engagée à participer aux frais d'achat d'une chambre froide pour les chasseurs pour un montant de 600€ d'où le montant de 800€ de la subvention 2020.

A partir de 2021, chaque association devra faire une demande de subvention justifiée (bilan d'activité, bilan financier, projets, etc...).

Vote à l'unanimité.

5) Cotisation F.S.L. 2020

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées sollicite chaque année, les communes pour une participation financière dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement pour venir en aide aux personnes en difficulté pour se maintenir dans un logement décent. La participation s'effectue en fonction du nombre d'habitants. Pour Galan, cette participation s'élève à 214,20€, pour l'année 2020.

Vote à l'unanimité.

6) Dégrevement C.F.E. 2020.

Le C.F.E. a remplacé la taxe professionnelle. Proposition de dégrever à hauteur de 2/3 les professionnels impactés par la crise sanitaire : restaurateurs et chambres d'hôtes.

Vote à l'unanimité.

7) O.N.F. Proposition de coupe de bois 2021

Jean-Claude MORLAIS va rencontrer le technicien de l'ONF avec les agents municipaux.

8) Encaissement d'un chèque de GROUPAMA

Vote à l'unanimité pour encaisser un chèque de 39,14€ de GROUPAMA correspondant à un remboursement de prime d'assurance suite à la révision d'un contrat automobile.

9) Questions diverses

Commissions : la liste définitive des commissions a été validée et distribuée à chacun.

Projet micro-crèche : une réunion a eu lieu avec la PMI, la CAT, la CCPL, l'ADMR, l'ADAC et les conseillers de l'Action Sociale. Une étude financière et une étude des besoins sont en cours.

SDE : le SDE propose aux communes de faire gratuitement le diagnostic énergétique lors de transactions immobilières.

Radars pédagogiques : à l'unanimité, le conseil a décidé de ne pas renouveler le contrat d'entretien, qui s'élève à 249€ HT par radar et par an.

Nous sommes en train de revoir les tarifs des assurances, et nous allons étudier les contrats téléphone et internet, dans un souci d'économie.

Le marché de Noël aura lieu le dimanche 20 décembre. Son organisation est en cours.

Un kinésithérapeute désire s'installer à Galan, nous recherchons un local adapté à sa profession.

Foyer Rural : l'assemblée générale est prévue le 17 octobre à 11h.

Station d'épuration : elle fonctionne à 46% de sa capacité, elle est en bon état. Il faut demander à la ville de Lannemezan si elle peut recevoir les boues pour chaulage, et trouver un moyen de les acheminer (un agriculteur peut le faire).

Nous allons revoir la signalisation dans divers endroits de Galan.

Le Maire Martine LABAT

